

[A propos](#)[Contact](#)[Membres](#)[Boutique](#)[Faire un don](#)

Taille du texte:

Imprimez: [-Unis et l'Iran vont se rencontrer à l'ONU](#)[Les États-Unis amorcent des négociations avec la Syrie et l'Ir](#)

La une

Encore un rapport de l'ONU qui appelle au soutien de l'agriculture paysanne et de l'agroécologie: c'est le moment d'agir !

Bain de sang kenyan: La récolte des "bénéfices" de la collaboration avec le commandement US AFRICOM

Et si on parlait des stocks d'armes chimiques en Israël ?

Le grand tabou américain : de ce que l'on (ne) dit (pas) quand on parle de crimes de guerre

Valdaï et la question de l'identité de la Russie

Syrie : De la guerre à la paix ?

Les États-Unis et l'Iran vont se rencontrer à l'ONU

[Tous les articles](#)

La doctrine « trop grandes pour être condamnées » ou comment les banques sont au-dessus des lois

Par [Daniel Munevar](#)
Mondialisation.ca, 24 septembre 2013

Région : Europe
Thème: Crise économique mondiale

[Like](#) 75

Dans une période caractérisée par le pouvoir économique et politique croissant du système financier au niveau mondial, l'utilisation de ressources publiques pour sauver des entités bancaires est devenue un lieu commun. Que ce soit à Chypre, en Grèce, au Royaume-Uni ou aux États-Unis, les sauvetages bancaires d'institutions impliquées dans des affaires de corruption, de fraude et de spéculation sont, les uns après les autres, justifiés par le fait qu'elles sont trop grandes pour faire faillite (Too Big to Fail). Selon ce raisonnement, la banqueroute de grandes banques menace la stabilité financière et économique de leur pays de résidence, d'où l'utilisation nécessaire de l'argent public afin d'éviter une mise en faillite.

Rabâché inlassablement par tous les médias possibles, cet argument est malheureusement devenu un élément rebattu du discours politique dans une bonne partie du monde. Il n'est dès lors plus surprenant d'entendre un fonctionnaire public en Espagne, au Portugal ou en Irlande signaler qu'il n'y a pas d'alternative à l'application de coupes drastiques dans les dépenses publiques, ceci afin d'assurer la solvabilité et la stabilité des banques. Le comble, c'est que transférer de l'argent public aux banques ne suffit plus, il faut en outre protéger les banques et leurs dirigeants des conséquences légales et juridiques des activités illégales et criminelles menées par nombre d'entre eux. Aujourd'hui, les banques sont non seulement trop grandes pour faire faillite, mais aussi trop grandes pour être condamnées.

Le point clef de la nouvelle doctrine visant à offrir un blanc-seing aux banques, indépendamment des activités illégales dans lesquelles elles sont impliquées et des conséquences sociales de celles-ci, a été résumé par Eric Holder, procureur général des États-Unis. Interrogé au sein du Sénat étasunien sur la position de la Cour des Comptes quant à la condamnation des banques étasuniennes et de leurs dirigeants pour des actes de corruption et de fraude, Holder souligna que « ces institutions sont si grandes qu'il est difficile de les poursuivre en justice, et le faire montre qu'effectivement, si on les inculpe pour activités criminelles, cela peut avoir des répercussions négatives pour l'économie nationale, voire mondiale » [1].

Les retombées de cette position sont claires. Le fait que les excès et la spéculation financière aient causé la pire crise économique du siècle dernier n'a aucune importance. Que de tels excès soient associés à une épidémie de fraudes [2], à tous les niveaux d'opérations des entités financières, est insignifiant. Et ce n'est qu'un détail si, suite aux pratiques frauduleuses des banques, 495 000 personnes au moins aux États-Unis ont été expulsées illégalement de leurs logements [3] et les fonds de pensions des pays développés ont perdu près de 5400 milliards de dollars [4]. Le rôle des banques est apparemment si important et indispensable que leur fonctionnement transcende les requêtes légales et constitutionnelles des sociétés modernes. Dès lors, la justice détourne le regard des banques et des dirigeants responsables d'actes de corruption et de fraude pour leur éviter de passer ne serait-ce qu'un jour en prison. En fin de compte, on ne peut tout de même pas poursuivre en justice un dirigeant d'une institution bancaire qui « ne fait que le travail de Dieu » [5], des mots de Lloyd Blankfein (CEO de Goldman Sachs).

Les arguments ci-dessus pourraient prêter à sourire si les conséquences de la doctrine « trop grandes pour être condamnées » n'étaient pas régulièrement visibles par le biais de plusieurs affaires judiciaires très médiatisées, ces derniers mois, des deux côtés de l'océan. Les affaires

ACTUALITÉS

LES PLUS PARTAGÉS

RÉGIONS

THÈMES

ANALYSES

Infolettre Mondialisation.ca:

[Sortie du film "Agent Orange: Une bombe](#)

à retardement"

Déclaration pour la marche contre Monsanto

France : "Marche pour la Vie" pour l'arrêt immédiat du nucléaire du 15 au 26 avril 2013

Faire un don maintenant

Recherche

Liste des pays

Auteurs

Suivre Mondialisation.ca

**Nos livres (anglais)**

Towards a World War III Scenario
by **Michel Chossudovsky**

Buy Now!



America's "War on Terrorism"
by **Michel Chossudovsky**

Buy Now!



Globalization of Poverty and the New World Order
by **Michel Chossudovsky**

Buy Now!



Seeds of Destruction: Hidden Agenda of Genetic Manipulation
by **F. William Engdahl**

Buy Now!



The Global Economic Crisis
by **M. Chossudovsky and A. G. Marshall**

Buy Now!

Boutique en ligne

se suivent et la justice se borne à des amendes qui représentent bien souvent une maigre fraction des bénéfices issus d'activités illégales, sans qu'aucun dirigeant ne soit inquiété. Trois exemples suffisent pour témoigner de l'absurdité de la situation actuelle : le jugement sur les expulsions illégales de logement (« foreclosures ») aux États-Unis, HSBC épinglée pour blanchiment d'argent des cartels de la drogue également aux États-Unis, et l'affaire sur la manipulation du taux LIBOR au Royaume-Uni.

Premier exemple. En janvier 2013, Bank of America, aux côtés de neuf autres banques (parmi lesquelles Citigroup, J.P. Morgan Chase, Goldman Sachs), a convenu avec des régulateurs fédéraux étasuniens de payer une amende de 9,3 milliards de dollars (9 300 000 000 dollars) pour clore l'enquête sur la responsabilité des banques dans les expulsions illégales de maisons [6]. L'affaire contre ces institutions financières se basait sur leur incapacité à fournir les documents justifiant l'expulsion de propriétaires en retard de paiement d'un crédit hypothécaire. La régulation inexistante et le volume élevé de crédits de ce type, accordés dans la période précédant la crise, ont mené les banques à embaucher du personnel chargé de signer quotidiennement des centaines de documents approuvant les expulsions sans suivre la procédure légale. Les banques se sont saisi de logements sans justification économique ou légale dans au moins 450 000 cas. En dépit des dommages massifs causés par les pratiques frauduleuses des banques, l'amende ne s'élève qu'au paiement de moins de 300 dollars par foyer affecté [7]. Malgré les preuves, aucune arrestation ni charges criminelles n'ont été retenues à leur encontre, et l'accord exempte les banques de leur responsabilité à répondre financièrement ou légalement à des accusations similaires survenues au cours de la période antérieure.

Le cas de la banque HSBC illustre le deuxième exemple de la doctrine « trop grandes pour être incarcérées ». Au cours de la dernière décennie, HSBC a collaboré avec les cartels de la drogue du Mexique, de Colombie et avec d'autres organisations terroristes dans le blanchiment d'argent pour un montant de près de 880 milliards de dollars [8]. Les relations commerciales de la banque britannique avec les cartels de la drogue ont perduré malgré les centaines de notifications et avertissements du Département de la Justice des États-Unis. Les bénéfices obtenus ont non seulement conduit HSBC à ignorer les avertissements mais, qui plus est, à ouvrir des guichets spéciaux dans ses locaux à Mexico, où les narcotrafiquants pouvaient déposer des caisses emplies d'argent liquide, pour faciliter le processus de blanchiment [9]. Malgré l'attitude ouvertement provocante de HSBC envers la loi, les conséquences de sa collaboration directe avec des organisations criminelles furent pratiquement nulles. HSBC dut payer une amende de 1,2 milliards de dollars – soit l'équivalent d'une semaine de recettes de la banque – pour clore l'affaire de blanchiment. Pas un seul dirigeant ou employé n'eut à essuyer de poursuites criminelles, bien que la collaboration avec des organisations terroristes ou la participation à des activités liées au narcotrafic requièrent des peines d'au moins cinq ans de prison. Être employé de n'importe quelle grande banque à travers le monde semble être un blanc-seing pour participer au trafic de drogue sans crainte d'être poursuivi en justice.

Le 3ème et dernier exemple est lié à la manipulation du taux LIBOR (London Interbank Offered Rate) par un groupe de dix-huit banques. Le LIBOR est le taux d'intérêt de référence sur base duquel se calculent les taux de retour de 700 000 milliards (700 millions de millions) de dollars d'actifs et de dérivés financiers, ce qui en fait le taux de référence sans doute le plus important au monde. Ce taux est calculé sur base de l'information fournie par dix-huit banques quant à leurs coûts individuels de financement sur les marchés interbancaires. En 2012, des preuves ont révélé la collusion entre de grandes banques, comme UBS et Barclays, afin de manipuler le LIBOR conformément à leurs intérêts. Comme dans les cas précédents, le résultat fut prévisible. Aucune poursuite criminelle à l'encontre des responsables et des amendes d'un montant ridicule en comparaison de l'ampleur de la manipulation : un total de 450 millions de dollars pour Barclays, 1500 millions pour UBS et 615 millions pour RBS [10].

Bien que les banques en question ont accepté les accusations de manipulation et par conséquent les sanctions imposées par la justice britannique, la justice étasunienne a statué différemment. Le 29 mars, Naomi Buchwald, juge du District de New York, a exempté les banques impliquées dans le scandale de toute responsabilité légale face à des personnes ou institutions affectées par la manipulation du LIBOR [11]. Pour protéger les banques de possibles plaintes pour collusion et pratiques monopolistiques, elle basa son argumentation sur le fait que la fixation du taux LIBOR ne relève pas des lois sur la concurrence. Les banques peuvent dès lors s'accorder sur le taux sans que cela ne constitue une violation des lois antitrust aux États-Unis. La fixation des taux sur les marchés des Swaps et des CDS étant similaire – via l'envoi des taux par les participants, dont on fait la moyenne pour obtenir le résultat final –, ce verdict crée un dangereux précédent, ouvrant la porte à la manipulation manifeste par de grandes institutions financières des prix et taux clefs qui régissent le fonctionnement des marchés financiers globaux.

Il apparaît clairement que les banques et autres grandes institutions financières de portée mondiale tendent vers un niveau totalement méconnu de cynisme et d'abus de pouvoir. Aujourd'hui, mettre l'argent public à disposition des entités financières dès que leurs paris spéculatifs tournent mal ne suffit plus. Désormais, la loi s'adapte afin de protéger les responsables et de justifier a posteriori toute conduite illégale ou criminelle dont ils se seraient rendus coupables. Un tel contexte, où règne l'impunité, encourage les dirigeants des firmes financières à davantage d'abus et de prises de risque. Ils sont confrontés à une situation dans laquelle, au meilleur des cas, le montant de leurs bonus augmente suite à l'augmentation des

revenus de la banque, indépendamment de l'origine illégale des ressources ou du fait qu'elles soient issues d'activités financières spéculatives extrêmement risquées. Dans le pire des cas, s'ils sont découverts, ils n'ont qu'à quitter l'institution, ils ne seront pas poursuivis par la justice et conserveront sur leurs comptes bancaires l'entièreté des bénéfices obtenus. Tant que ce genre d'incitants pervers est maintenu, les abus et le pillage des ressources publiques de la part du système financier ne peuvent qu'aller croissant au fil du temps.

Traduit par Cécile Lamarque, cadtm.org

Notes

[1] Voir "Holder admits some Banks too big to jail", disponible sur : <http://www.huffingtonpost.com/2013/...>

[2] Une étude récente sur les pratiques de crédits des banques aux Etats-Unis signale qu'en dépit de leur hétérogénéité, les irrégularités et les faux sont présents à divers degrés dans toutes les institutions financières analysées. Voir "Asset Quality Misrepresentation by Financial Intermediaries : Evidence from RMBS Market", disponible sur : <http://papers.ssrn.com/sol3/papers....>

[3] Voir "Banks to pay \$8,5 billion to speed up housing relief", disponible sur : <http://dealbook.nytimes.com/2013/01...>

[4] Voir OECD (2010) "The Impact of the Financial Crisis on Defined Benefit Plans and the Need for Counter-Cyclical Funding Regulations", disponible sur : <http://www.oecd.org/insurance/priva...>

[5] Voir "Goldman Sachs Blankfein : Doing Gods work", disponible sur : <http://blogs.wsj.com/marketbeat/200...>

[6] Voir "The Top 12 Reasons Why You Should Hate The Mortgage Settlement", disponible sur : <http://www.huffingtonpost.com/yves-...>

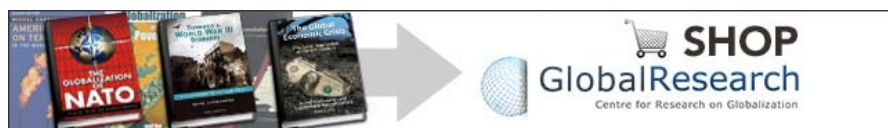
[7] Voir "The Banks penalty to put robbing behind them : 300 dollars per person", disponible sur : <http://www.zerohedge.com/news/2013-...>

[8] Voir "Elizabeth Warren Savaged A Treasury Official During A Hearing On HSBC's International Money Laundering Scandal" disponible sur : <http://www.businessinsider.com/eliz...>

[9] Voir "Gangster Bankers : Too Big to Jail", disponible sur : <http://www.rollingstone.com/politic...>

[10] Voir "Everything is rigged : The biggest price fixing scandal ever", disponible sur : <http://www.rollingstone.com/politic...>

[11] Voir "Judge dismisses antitrust claims in LIBOR suits" disponible sur : <http://online.wsj.com/article/SB100...>



Articles Par :

Daniel Munevar

Sur le même sujet:

Les États-Unis se déclarent au-dessus des lois

Le gouvernement US n'a pas le monopole de l'hypocrisie, mais aucun autre gouvernement ne lui arrive à la cheville. Il est à présent parfaitement établi et connu du monde entier que le gouvernement US a torturé des détenus à Abu...



La triple faute des grandes banques privées

Depuis août 2007, les banques nord-américaines et européennes sont sous les feux de l'actualité à cause de la crise très sévère qu'elles traversent...



Un gouvernement des banques, par les banques et pour les banques

Cinq ans après l'effondrement financier de 2008, la spéculation et la fraude qui ont causé le crash ont fait un retour en force aux États-Unis. Conséquence des 85 milliards de dollars imprimés et livrés aux banques chaque mois par la...



La BCE et la Fed au service des grandes banques privées

La première partie de la série est intitulée « 2007-2012 : 6 années qui ébranlèrent les banques » a été publiée le 19 novembre 2012, voir 2007-2012 : 6 années qui ébranlèrent les banques L'action de la Banque centrale...

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

For media inquiries: media@globalresearch.ca

Copyright © Daniel Munevar, Mondialisation.ca, 2013

English Français
Español Italiano
Deutsch Portuguais
srpski العربية

Actualités

Liste des pays

Auteurs

Les plus partagés

Liens

Contactez-nous

Thèmes

Crimes contre l'humanité
Loi et Justice
Histoire, société et culture
11 sept. Guerre au terrorisme
Désinformation médiatique

Politique et religion
Science et médecine
Nations Unies
Droits des femmes

Régions

États-Unis
Canada
Moyen-Orient et Afrique du Nord
Amérique latine & Caraïbe
Europe
Afrique subsaharienne
Russie et CEI
Asie
Océanie

[Vie privée](#)

Copyright © 2005-2013 Mondialisation.ca